Reçu en préfecture le 22/01/2021

Affiché le

ID: 080-200070969-20210122-2021210103-DE



2021-21.01.03

Feuillet 310

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Membres du Bureau Communautaire

<u>Titulaires</u> : 29 <u>Membres présents</u> : 23

Date de la convocation 14 janvier 2021 L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 28 JANVIER à 19 H 00, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à l'Hôtel d'Entreprises ZAE Val de Noye à Ailly sur Noye, sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Alain

• Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :

Mesdames DOUAY Sonia, PREVOST Anne-Marie, RAMON Marie-Gabrielle, PATRICE-BOURDELLE Christine, PERONNET Fabienne,

Messieurs SURHOMME Alain, LAMOTTE Dominique, DURAND Pierre, COTTARD Yves, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, CHANTRELLE Brice, LEROY Jean-Maurice,

#### • Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Messieurs CAPELLE Hubert, DELANAUD Stéphane, BEAUMONT Joël, LESCUREUX André, BOUCHER Michel, VAN OOTEGHEM J. Michel, WABLE Vincent, MAROTTE Philippe, LEVASSEUR Roger

### ● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Madame BERTOUX Julia, DAMAY Lydie, RILLET Anne Messieurs, TOURNIQUET Gautier, HOLLINGUE Rémy, DUTILLEUX Olivier

## **OBJET: CONTRAT DE FOURNITURE DE LOGICIELS COMPTABILITE PAIE - SGI**

### Rapport de Monsieur Pierre DURAND, Vice-Président Administration Générale,

Considérant le terme des contrats conclus avec la Société SGI au 31 décembre 2020, Considérant la proposition du groupe de travail Administration générale pour un renouvellement d'un an, permettant la mise en place d'une nouvelle consultation entre les différents prestataires, Considérant la proposition de la société SGI pour une durée d'un an :

- Contrat d'assistance téléphonique : 695€ HT
- Contrat d'abonnement aux prologiciels de la gamme coloris : 7 503€ HT
- Avenant Formation: 710€ HT

Coût total: 8 908€ HT

## Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Entérine les contrats annexés avec la société SGI pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021
- Autorise le Président et le Vice-Président Administration générale à signer les contrats et les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME
Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le

Fait et délibéré, le 21 JANVIER 2021, à Ailly sur Noye Le Président, Alain DOVERGNE